



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MARIA-CHAPDELAINE
MUNICIPALITÉ DE NORMANDIN

AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance du conseil tenue le 12 février 2018, le conseil de la Ville de Normandin a adopté le règlement suivant :

« Règlement numéro 531-2018, code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Ce règlement a fait l'objet d'un avis public préalable à son adoption le 31 janvier 2018.

Avis est de plus donné que le texte de ce règlement est déposé et qu'il peut en être pris connaissance au greffe de cette ville, aux heures d'ouverture des bureaux, au 1048 rue Saint-Cyrille, à Normandin.

DONNÉ À NORMANDIN CE 12^E JOUR DE FÉVRIER 2018.

Lyne Groleau,
Directrice générale et greffière

(Publié dans le journal «Nouvelles Hebdo», édition du 14 février 2018.)